

NOTE DE SYNTHÈSE

Poussée par le développement économique international, la Chine veut moderniser ses entreprises et ouvrir son marché au monde extérieur. Elle connaît une croissance florissante à deux chiffres depuis plus d'une décennie et envisage des perspectives d'évolution fort prometteuses.

Héritée de son histoire et de son emplacement géographique, Shanghai est la porte d'accès privilégié au continent asiatique. Cette municipalité est devenue le lieu stratégique et la base stable des investissements étrangers. Elle bénéficie des meilleures faveurs gouvernementales en qualité de ville pionnière des grandes réformes.

Huitième investisseur mondial, la position de la France reste encore faible. Pourtant, la qualité de ses produits et services est bien reconnue dans cette contrée. L'époque de la Chine inaccessible est révolue. Dès lors, face à ce potentiel économique, commercial et financier, nos entrepreneurs français ne peuvent rester indifférents.

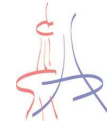
Ce mémoire s'inscrit dans la volonté d'éclairer les initiés désirant réaliser leur projet d'implantation à Shanghai. Une prise de connaissance générale, sur les droits et les obligations qui en découlent, est indispensable pour se doter des moyens adéquats au moment opportun et pour ainsi assurer, dès le début, la pérennité du projet.

La première partie est consacrée à la formation d'une société et particulièrement aux différentes réflexions préalables et nécessaires au projet.

Les démarches administratives y sont décrites à titre indicatif. En effet, il serait vivement conseillé de s'entourer des compétences spécifiques afin de présenter le projet aux autorités chinoises sous les meilleurs angles. Un projet refusé peut être difficilement représentable. Ainsi, il nécessiterait l'intervention de plusieurs corps de métiers tels que l'avocat/fiscaliste, le banquier, l'assureur... et l'expert-comptable appelé CPA. Différents aides (françaises ou chinoises) sont proposées et devraient être sollicitées à l'optimum.

Les réglementations légales, imposées à la structure implantée à Shanghai, sont exposées dans un deuxième chapitre.

Chaque pays instaure ses propres règles et méthodes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être formelles ou informelles. Bien les connaître permet de prévoir les coûts indus et de les gérer au moment voulu. Vaste et divers, le sujet se limite aux applications à Shanghai et aux disciplines qui sont les miennes, à savoir : juridique, bancaire, fiscale, sociale et comptable.



Cette partie répond aux principales questions que pourrait se poser tout investisseur : Faut-il protéger sa propriété intellectuelle ? Comment obtenir le droit à l'activité d'import-export ? Peut-on rapatrier les fonds en France ? Existe-t-il des régimes de faveur en matière fiscale ? Comment embaucher ? ...

J'espère ainsi briser l'image de la Chine mystérieuse.

Pour finir, la dernière section expose les particularités d'une procédure comptable. Celle-ci devra répondre à la double exigence : conformité aux obligations du PRC GAAP et adaptation au besoin de transparence de la filiale par rapport à la société-mère.

Le reporting est l'outil indispensable garantissant la remontée d'informations sous une forme prédéfinie et commune au groupe. Sa neutralité est d'autant assurée lorsqu'il est établi par un professionnel extérieur compétent, tel que l'expert comptable. Une méthodologie générale est proposée afin de mieux appréhender le processus. Elle est constituée de plusieurs étapes, comprenant essentiellement :

- l'établissement d'une table de correspondance permettant de passer du Plan comptable défini sous le PRC GAAP au PCG français,
- la création d'un tableau de passage automatisant au maximum la transition de la balance chinoise à la balance française,
- une revue approfondie des comptes conduisant à quelques retraitements particuliers,
- la conversion des soldes du renmenbi à l'euro appliquant les règles communes au groupe (méthode et taux de conversion),
- la collecte d'autres informations complémentaires, spécialement extra-comptables,
- et l'alimentation des tableaux constitutifs du reporting.

En général, le reporting est un ensemble d'états liés entre eux. Ces derniers peuvent être, d'une part, des états standards incontournables tels que le bilan et le compte de résultat. D'autre part, ils peuvent être créés spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers de gestion, incluant, en général, l'analyse ou le détail des postes significatifs ou risqués de l'activité.

En conclusion, l'implantation d'une société française à Shanghai n'est pas plus compliquée qu'ailleurs. Certes, certaines étapes importantes de la procédure doivent être respectées. Mais, une fois que les règles du jeu sont connues et acceptées, aucun obstacle ne devrait exister. L'importance est de connaître ses capacités à élaborer un tel projet et d'analyser l'adéquation avec le marché chinois. De plus, il est toujours temps d'entreprendre en Chine, d'autant que son accession à l'OMC promet de grandes réformes en matière d'ouverture de l'économie et de conformité des règlements aux exigences internationales.